

Plan de protection du Festival International du Film de Genève // GIFF Sous COVID-19

Version du 23 septembre 2020

I. CADRE

Le plan de protection du Festival International du Film de Genève (GIFF) a été conçu afin d'énumérer les mesures sanitaires nécessaires au bon déroulement de la manifestation, qui a lieu du 6 au 15 novembre 2020. Il lutte contre la propagation du virus COVID-19 dans l'enceinte des divers lieux du Festival.

Les mesures sous-mentionnées visent à protéger les festivalier·ère·s, les employé·e·s, les bénévoles, les prestataires ainsi que les invité·e·s et artistes du Festival.

Il prend comme modèle les divers plans de protection des branches cinéma, lieux d'exposition, hôtellerie-restauration ainsi que les directives données par le canton de Genève au sein duquel la manifestation a lieu.

Le GIFF est un Festival audiovisuel qui traite de cinéma, télévision et de création digitale. Nous distinguons trois typologies de lieux du Festival :

1. Salle de cinéma avec sièges fixes
2. Espace d'expérimentation en réalité virtuelle [au moyen de casques VR]
3. Espace d'exposition à dimension immersive

II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Afin de protéger les festivalier·ère·s ainsi que le personnel, la vente de billets se fait en ligne et sans contact.
- Durant les horaires d'ouverture du Festival, un point d'information physique est installé afin d'informer le public sur la manifestation, mais également sur les dispositions sanitaires mises en place pour la protection du public.
- Le Festival renonce à offrir un service F&B au public afin de limiter les chaînes de transmission du COVID-19.
- Le Festival renonce également à son programme musical nocturne conformément aux directives du canton de Genève.
- L'accès aux divers lieux du Festival se fait uniquement sur présentation d'un billet. Les circulations au sein de ceux-ci sont aménagées pour éviter les croisements de flux et la stagnation du public dans des espaces confinés.
- Les espaces d'attente sont aménagés au moyen de signalétique claire et marquages au sol, afin de garantir une distance physique appropriée en tout temps.
- Les surfaces et objets (poignées de portes, toilettes, matériel divers) qui sont manipulés par de multiples personnes sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Les employé·e·s travaillant au contact du public portent un masque d'hygiène et se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon ou au moyen de gel hydroalcoolique disponible en suffisance. Les pauses repas devront être prises à l'extérieur du Festival.

- Les employé-e-s dont la nature du travail se déroule à un bureau seront installés dans différents lieux qui permettront une distance adéquate entre chaque employé-e. Les locaux sont régulièrement nettoyés et aérés.
- Les réceptions ou rassemblements avec un service F&B sont soumis aux directives en vigueur dans le cadre des établissements de restauration conformément au plan de protection établi par GastroSuisse. La traçabilité des personnes présentes à ces événements est également garantie.
- Toute personne (personnel, prestataire ou public) présentant des symptômes du COVID-19 est tenue de ne pas se rendre sur les lieux du Festival.

III. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

1. Dans les salles de cinéma, on distingue deux types de salles de projection
 - Les salles gérées par le GIFF
 - Les salles partenaires, où le GIFF diffuse ses programmes
2. Les salles de projection gérées par le GIFF
 - Le public est tenu de porter un masque d'hygiène dès l'arrivée sur le lieu, y compris dans la file d'attente.
 - Du gel hydroalcoolique est disponible en suffisance sur place, en plus de l'accès aux sanitaires où les festivalier-ère-s peuvent se laver les mains.
 - Les secteurs sont séparés par des circulations distinctes.
 - Les spectateur·rice-s maintiennent une distance d'un siège entre chaque personne ou groupe de personnes.
3. Les salles de projection partenaires
 - Le Festival applique ses directives sanitaires en accord avec les exploitant·e-s des lieux ou se soumet aux mesures appliquées par les exploitant·e-s eux-mêmes.
4. Dans les espaces d'expérimentation en réalité virtuelle
 - Les équipements au contact du public sont désinfectés entre chaque utilisation.
 - Les postes sont disposés de façon à garantir une distance suffisante entre chaque spectateur·rice.
 - Le personnel entrant en contact avec le public porte un masque d'hygiène et se désinfecte les mains après chaque manipulation.
5. Dans les espaces d'exposition
 - Le contrôle des accès aux expositions est conçu de façon à garantir une distance physique entre les spectateur·rice-s.
 - Les expositions sont conçues de façon à limiter les interactions avec du matériel et d'autres spectateur·rice-s.
 - Les éventuelles surfaces qui seraient manipulées par le personnel ou le public sont désinfectées après chaque utilisation.

IV. TRAÇABILITÉ

1. Le traçage du public est garanti via le système de billetterie du Festival.
2. Le traçage du personnel et des invité-e-s est garanti avec le scan des badges d'accréditation.
3. Le public, le personnel, les invité-e-s et prestataires du Festival sont encouragé-e-s à télécharger l'application SwissCovid.
4. Toute personne testée positive au COVID-19 après s'être rendue au Festival est tenue d'en informer le Festival qui se chargera de prendre les mesures informatives et sanitaires nécessaires.

V. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION

1. Communication interne
 - Le Festival s'engage à informer tou-te-s ses collaborateur-ric-e-s internes ou externes des directives en place visant à contrer la propagation du COVID-19 et s'engage à contrôler en tout temps l'application de ces mesures.
2. Communication externe
 - Le Festival s'engage à élaborer une communication claire qui est transmise au public en amont de son arrivée sur les sites de la manifestation. Elle est également transmise via tous les canaux de communication du Festival (supports papier, site internet, réseaux sociaux, newsletter).
 - Le Festival forme le personnel d'accueil afin de pouvoir renseigner précisément le public lorsque nécessaire.
3. Signalétique
 - Une signalétique renforcée au sujet des mesures sanitaires du Festival est présente en évidence sur tous les lieux de la manifestation.
 - Les circulations sont contrôlées et aménagées au moyen d'une signalétique claire et renforcée sur tous les lieux du Festival.